



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif le mardi 11 juin 2024 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay
Siège #2 - Frédéric Breton
Siège #3 - Roch Lachance
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #5 - Pierre Couture
Siège #6 - Michel Lamontagne

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Ghislain Breton. Madame Maryse Champagne, directrice générale et greffière-trésorière par intérim agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

24-06-183

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 14 mai 2024
- 4 - SUIVI DES COMITÉS
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER
- 7 - ADMINISTRATION
 - 7.1 - Nomination du directeur général
 - 7.1.1 - Dépôt de la liste des dépenses
 - 7.2 - Dépôt du rapport du maire
 - 7.3 - Inscription des élus au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités
 - 7.4 - Acquisition de portables, d'antivirus et routeur
 - 7.5 - Remplacement contrat téléphonique et internet
 - 7.6 - Appui à l'École de la Feuille d'Or pour le maintien de l'organisation scolaire actuelle
 - 7.7 - Nomination d'un élu pour représenter la Municipalité sur le CA du Journal le Cantonnier
- 8 - VOIRIE ET TRANSPORT
 - 8.1 - Octroi d'un mandat supplémentaire pour la surveillance de chantier rang Saint-Michel
 - 8.2 - Autorisation de paiement #2 Rue du Collège
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 - Prolongation du contrat pour la cueillette des matières résiduelles
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Modification du Règlement de zonage no 09-345 pour ajout d'usage

- dans plusieurs zones sur le territoire
- 10.2** - Demande de démolition pour l'immeuble situé au 94, rue Principale
 - 11** - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1** - Inscription élus au tournoi de golf de la CCIRM
 - 12** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 12.1** - Acquisition de bouées pour le Petit lac Lambton
 - 13** - LÉGISLATION
 - 14** - CONTRIBUTIONS
 - 14.1** - Contribution - Écho de Frontenac
 - 14.2** - Demande de contribution - Fondation québécoise du cancer
 - 15** - CORRESPONDANCE
 - 16** - VARIA
 - 16.1** - Autorisation de signature du directeur général
 - 16.2** - Embauche personnel saisonnier
 - 17** - PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 18** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté en déplaçant le point pour l'embauche du directeur général et greffier trésorier du varia au point 7.1 et le dépôt de la liste des dépenses au point 7.1.1

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

24-06-184

3.1 - Séance ordinaire du 14 mai 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DES COMITÉS

Suivi du Comité des Aînés pour une conférence donnée par la Sûreté du Québec -

Pause des bouées au début de la semaine prochaine soit le 17 juin

Recherche d'un candidat pour travailler à la patrouille nautique

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER

Aucune déclaration d'intérêts

7 - ADMINISTRATION

24-06-185

7.1 - Nomination du directeur général

ATTENDU QUE la Municipalité a affiché une offre d'emploi pour le poste de directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est fait accompagner par la société-conseil Marc-André Paré consultant inc. afin de procéder au processus de sélection;

ATTENDU QUE 5 candidatures ont été reçues dont 1 désistement et que quatre candidats ont été rencontrés en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Yves Deslongchamps ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE monsieur Yves Deslongchamps soit embauché à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Lambton.

QUE le maire soit autorisé à signer son contrat de travail.

QUE monsieur Yves Deslongchamps entre en poste le 12 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-186

7.1.1 - Dépôt de la liste des dépenses

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de cent quatre-vingt-douze mille huit cent quatre dollars et vingt-quatre (192 804.24\$) est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE les comptes à payer au montant de trois cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars et cinq (373 284.05\$) soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-187

7.2 - Dépôt du rapport du maire

ATTENDU l'article 176.2.2 du Code Municipal, monsieur le Maire, Ghislain Breton, fait rapport au conseil des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe déposé pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2023.

Suite à ce rapport, le conseil statue sur le mode de diffusion aux citoyens sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le rapport du Maire soit distribué par les médias suivants:

- Site Internet de la municipalité
- Bulletin municipal – l'Info-Lambton

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-188

7.3 - Inscription des élus au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités

ATTENDU l'invitation de la Fédération Québécoise des Municipalités pour participer au congrès annuel 2024 qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2024 au Palais des Congrès de Québec;

ATTENDU QUE messieurs les conseillers Pierre Lemay, Alain Villeneuve et Michel Lamontagne souhaitent participer à ce congrès;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le Conseil désigne messieurs Pierre Lemay, Alain Villeneuve et Michel Lamontagne afin de participer au congrès annuel 2024 de la Fédération Québécoise des Municipalités du 26 au 28 septembre 2024 au Palais des Congrès de Québec et de défrayer les coûts d'inscription d'un montant d'au plus deux mille neuf cent soixante-dix dollars (2 970.00 \$) plus les taxes applicables et de défrayer les frais de déplacement selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-189

7.4 - Acquisition de portables, d'antivirus et routeur

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton souhaite apporter une sécurité supplémentaire à son parc informatique;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la gestion, au partage et à la sauvegarde de ses données;

ATTENDU QUE certains équipements sont désuets;

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal accepte les soumissions de Informatique Adrien Florentin pour l'acquisition, la migration et la sécurité de ses données à savoir:

- Back up du serveur sur Icloud, antivirus et stockage au coût de 214.40\$ mensuellement plus taxes applicables
- Portable Dell pour ajout en loisir et pour remplacer l'ordinateur vieillissant et désuet au poste de réception au coût de 3135\$ plus taxes applicables
- Remplacement du Rooter désuet et défaillant au montant de 1 854.00\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-190

7.5 - Remplacement contrat téléphonique et internet

ATTENDU le nombre de rencontres virtuelles auxquelles participent les employés de la municipalité;

ATTENDU la vitesse internet défaillante lors des rencontres virtuelles;

ATTENDU le nombre d'employés utilisant internet aux différents bureaux municipaux;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le conseil municipal autorise la modification aux différents contrats détenus par la municipalité détenus auprès de Téléphone Lambton.

QUE la compagnie de Téléphone Lambton réfère la Municipalité à Sogetel pour les nouveaux contrats.

QUE la Municipalité accepte la proposition de Sogetel pour le service téléphonique,

internet à un taux garanti avec un contrat de 5 ans, et pour le service télévisuel avec un contrat de 6 ans soit:

Contrat pour l'Hôtel de ville (incluant les services téléphoniques du réseau d'aqueduc, d'égout, du garage municipal et internet) au montant de 372.44 \$ mensuellement plus taxes applicables incluant une vitesse internet de 250@100 sur la fibre.

Contrat pour l'aréna (incluant les deux lignes téléphoniques et internet) au montant de 160.04 \$ mensuellement plus taxes applicables incluant une vitesse internet de 250@100 sur la fibre.

Contrat pour le camping (incluant le service téléphonique et internet) au montant de 134.97 \$ mensuellement plus taxes applicables incluant une vitesse internet de 250@100 sur la fibre.

Contrat pour la bibliothèque (incluant le service téléphonique et la fibre) au montant de 90.02 \$ mensuellement plus taxes applicables incluant une vitesse de 250@100 sur la fibre.

Contrat pour la télédistribution pour l'aréna et pour le camping à raison de 6 mois par année chacun au montant de 28.98 \$ mensuellement plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-191

7.6 - Appui à l'École de la Feuille d'Or pour le maintien de l'organisation scolaire actuelle

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de la Feuille d'Or ainsi que le comité de parents ont signifié leur inquiétude au Centre de Service Scolaire des Hauts Cantons face au plan d'organisation scolaire envisageant de couper 2 classes et de composer chacune des classes primaires à pleine capacité;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de la Feuille d'Or ainsi que le comité de parents craignent que cette réorganisation perturbe une équipe-école stable, dynamique et engagée dans son milieu et par le fait-même affecte l'excellent taux de réussite scolaire des étudiants;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le conseil municipal appuie le Conseil d'établissement de l'école la Feuille d'Or ainsi que le comité de parents dans sa demande de conserver le maintien de l'organisation scolaire actuelle pour l'année 2024-2025;

QUE la municipalité de Lambton fasse parvenir cette résolution aux intervenants suivants:

Madame Stéphanie Leclerc, directrice de l'école de la Feuille d'Or de Lambton

Monsieur Martial Gaudreau, directeur général CSSHC

M. Maxime Paradis, président du comité de parents du CSSHC et président par intérim du CA au CSSHC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-192

7.7 - Nomination d'un élu pour représenter la Municipalité sur le CA du Journal le Cantonnier

ATTENDU QUE le Conseil souhaite que la Municipalité soit représentée sur le conseil d'administration Le Cantonnier;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE monsieur Pierre Couture soit nommé pour représenter la Municipalité sur le conseil d'administration du journal Le Cantonnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - VOIRIE ET TRANSPORT

24-06-193

8.1 - Octroi d'un mandat supplémentaire pour la surveillance de chantier rang Saint-Michel

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton a octroyé à la Firme EXP le 12 mars 2024 un mandat pour l'aide technique et pour la surveillance de chantier pour les travaux du rang Saint-Michel;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une assistance supplémentaire lors de la réalisation des travaux;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le conseil octroi à la Firme EXP un mandat pour une assistance au chantier du surveillant lors de la réalisation des travaux du rang Saint-Michel au montant de 68 000.00 \$ le tout tel que décrit à la page 4 de son offre datée du 3 juin 2024,

QUE la présente résolution abroge la résolution portant le numéro 24-03-081 adoptée le 12 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-06-194

8.2 - Autorisation de paiement #2 Rue du Collège

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la rue du Collège sont présentement en cours;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Giroux Lessard dépose la demande de paiement no #2 pour les travaux réalisés ;

ATTENDU QUE la demande de paiement totalise un montant de 668 940.62 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande de paiement, la firme Stantec inc. émet un avis favorable concernant les travaux complétés et recommande l'acceptation de la demande de paiement no 2, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la firme Stantec inc. recommande de procéder au paiement après réception des quittances partielles des Industries de Ciment la Guadeloupe, Jean Leclerc Excavation et JU Houle;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu ces quittances partielles des Industries de Ciment la Guadeloupe, Jean Leclerc Excavation et JU Houle;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la demande de paiement no 2, présentée par Giroux Lessard., pour la réfection de la rue du Collège, au montant de six cent soixante-huit mille neuf cent quarante dollars et soixante-deux (668 940.62 \$) taxes incluses soit acceptée et payée.

QUE le montant soit prélevé à même le fonds général de la Municipalité et que le remboursement du fonds général sera fait lors de la réception de la subvention consentie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

24-06-195

9.1 - Prolongation du contrat pour la cueillette des matières résiduelles

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton a conclu une entente avec Services Sanitaires Denis Fortier pour la cueillette des ordures ménagères pour la période de 2021 à 2024 avec possibilité de prolongation de 2 ans.

ATTENDU les coûts soumis;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le conseil informe Services Sanitaires Denis Fortier de son intention de se prévaloir de l'option de deux années supplémentaires pour les années 2025 et 2026 tel que stipulé dans sa résolution 20-11-362 adoptée le 2 novembre 2022 pour la portion des matières résiduelles de la municipalité de Lambton seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24-06-196

10.1 - Modification du Règlement de zonage no 09-345 pour ajout d'usage dans plusieurs zones sur le territoire

ATTENDU QUE le conseil a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 09-345 qui est entré en vigueur le 11 juin 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire procéder aux ajouts des usages suivants :

- Permettre l'entreposage commercial dans l'îlot déstructuré de la zone agricole identifié « II-78 »
- Autoriser les immeubles de quatre (4) logements dans toute la zone résidentielle « R-4 »
- Ajout du sous-groupe « Commerce extensif » dans la zone mixte « M-11 »

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le Conseil demande à la M.R.C. du Granit de valider la conformité des modifications citées, à procéder à la modification du schéma d'aménagement, si nécessaire, et de procéder à la rédaction de la procédure de modification de notre règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-197

10.2 - Demande de démolition pour l'immeuble situé au 94, rue Principale

ATTENDU QU'une demande de démolition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 688 729 du cadastre du Québec, situé au 94, rue Principale a été déposée en conformité au Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 23-566;

ATTENDU QUE la demande a été évaluée par le Comité de démolition en vertu des articles 5.2 et 5.3 du règlement cité concernant les « Critères d'évaluation générale » et les « Critères d'évaluation en lien avec un immeuble patrimonial »;

ATTENDU QUE l'édifice ne possède pas de valeur d'âge ni d'intérêt historique, et ne présente pas de valeur architecturale;

ATTENDU QUE l'édifice ne possède plus toutes les composantes ni tous les matériaux traditionnels, et qu'il est dans un état délabré donc, aucune valeur d'authenticité;

ATTENDU QUE compte tenu de son état de dégradation et de délabrement, l'édifice

ne présente plus aucune valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE le Comité de démolition lors de sa séance du 11 juin 2024 a autorisé la demande de démolition de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE toute personne peut, dans les 30 jours de la décision du Comité de démolition, demander au conseil municipal la révision de celle-ci;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le conseil de la municipalité de Lambton, en vertu de l'article 4.18 du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 23-566, confirme la décision du Comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-06-198

11.1 - Inscription élus au tournoi de golf de la CCIRM

ATTENDU QUE la chambre de commerce et d'industrie de la région de Mégantic organise la 27e édition de son tournoi de golf annuel;

Il est proposé, appuyé et résolu:

DE procéder à l'inscription d'une équipe "Foursome" composée d'élus et employés municipaux afin de représenter la Municipalité à cet événement.

DE procéder au paiement des frais requis de 650\$ plus taxes et frais applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-06-199

12.1 - Acquisition de bouées pour le Petit lac Lambton

ATTENDU la demande de l'association du Petit lac Lambton afin que la Municipalité acquière des bouées d'indications pour le Petit Lac Lambton;

Il est proposé, appuyé et résolu:

DE mandater monsieur Réjean Desgroseillers de procéder à l'achat de 4 bouées d'indications ainsi que le matériel nécessaire à son installation.

De procéder au paiement suite à l'acquisition de ces bouées.

De mentionner à l'association du Petit lac Lambton qu'ils seront responsables de l'installation, de la désinstallation et du remisage des dites bouées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LÉGISLATION

14 - CONTRIBUTIONS

24-06-200

14.1 - Contribution - Écho de Frontenac

ATTENDU la parution du cahier Printemps/été par l'Écho de Frontenac;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité participe à la parution en y plaçant une publicité de 1/2 page au coût de 573.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Municipalité y fasse la promotion de ses activités estivales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-201

14.2 - Demande de contribution - Fondation québécoise du cancer

ATTENDU la demande de contribution de la Fondation québécoise du cancer pour la campagne estrienne 2024;

Il est proposé, appuyé et résolu:

D'octroyer une contribution à la Fondation québécoise du cancer d'un montant de 250.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - CORRESPONDANCE

Le courrier reçu durant le mois de mai 2024 a été remis aux élus.

16 - VARIA

24-06-202

16.1 - Autorisation de signature du directeur général

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, tout chèque, billet et autres titres consentis par la Municipalité de Lambton doivent être signés conjointement par le Maire et le greffier-trésorier ou, en cas d'absence, d'incapacité ou de vacance dans la charge de Maire par tout membre du Conseil préalablement autorisé et par la greffière-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU QU'un administrateur principal doit être nommé auprès d'Accès D Affaires;

ATTENDU la résolution 23-11-324, adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue 14 novembre, relativement à l'embauche de monsieur Yves Deslongchamps à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QU'à compter du 12 août 2024, les signataires des chèques sur le compte bancaire détenu par la Municipalité de Lambton sont :

Le Maire, monsieur Ghislain Breton ou en l'absence du Maire, le maire suppléant monsieur Michel Lamontagne

ET

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Yves Deslonchamps ou en l'absence du directeur général et greffier-trésorier, la greffière-trésorière adjointe, madame Maryse Champagne.

QU'à compter du 12 août 2024, monsieur Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier soit nommé administrateur principal du compte Accès D affaires de la Municipalité de Lambton et par le fait même, retirer le nom de l'ancienne directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Maryse Champagne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-203

16.2 - Embauche personnel saisonnier

ATTENDU QUE la Municipalité embauche plusieurs employés saisonniers pour occuper différents postes pendant la saison estivale;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, lors de la séance du 9 avril dernier, la résolution 24-04-117, autorisant l'embauche de personnel saisonnier;

Il est proposé, appuyé et résolu:

D'embaucher madame Michaëla Lacroix au poste de préposée à l'accueil et à la restauration du PGLSF.

QUE l'employé doit assumer les obligations prévues à la description de tâche, au Manuel des employés et au Code de déontologie des employés municipaux et bénéficie des avantages qui y sont mentionnés.

QUE l'employée saisonnier ne bénéficie pas de l'assurance collective ni du REER de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

24-06-204

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

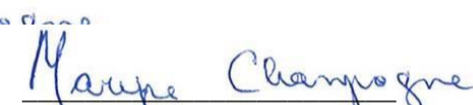
Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 20 h 10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Ghislain Breton

Maire


Maryse Champagne

Directrice générale et greffière trésorière par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Maryse Champagne

Directrice générale et greffière trésorière par intérim

Je, Ghislain Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Ghislain Breton

Maire